



## Déclaration d'adhésion à la J. Safra Sarasin Fondation de placement

### Confirmation et pouvoir

L'institution de prévoyance soussignée confirme par la présente, en rapport avec son adhésion à la J. Safra Sarasin Fondation de placement qu'elle sert exclusivement à la prévoyance, est exempte de l'impôt fédéral direct et qu'elle remplit, dans le canton de son siège, les conditions de défiscalisation reconnues par la loi aux institutions de prévoyance.

Elle accepte les statuts et le règlement de la J. Safra Sarasin Fondation de placement.

En outre, elle autorise la J. Safra Sarasin Fondation de placement à récupérer pour son compte l'impôt anticipé perçu sur les répartitions de revenus de parts qu'elle possède.

Les signatures figurant sur cette liste sont valables, indépendamment d'inscriptions différentes ou manquantes au Registre de Commerce, jusqu'à ce qu'un changement soit notifié par écrit. Elles autorisent à la J. Safra Sarasin Fondation de placement à procéder à toute transaction d'achat et de vente dans le cadre de son mandat de gestion.

Nom de l'institution de prévoyance

---

Nom/s

---

Signature/s autorisée/s

---

Adresse postale

---

Siège (si autre que l'adresse postale)

---

Relation bancaire

---

Lieu et date

Téléphone

---